

Conditions générales de l'Assurance extension de garantie

Version 11/23

Les Conditions générales de l'Assurance extension de garantie (« EWI ») couvrent les réparations ou remplacements nécessaires pour corriger les défauts de matériaux ou de fabrication de toutes les pièces fabriquées ou fournies par Tesla du Véhicule en question, qui se produisent dans des conditions normales d'utilisation en cas de Panne pendant la période ou le kilométrage retenu (selon la première éventualité), la couverture pouvant être mise en jeu et prenant effet à compter de la date d'expiration de Votre Garantie limitée de base de véhicule neuf (survenant à l'issue de la période ou après dépassement du kilométrage retenu), la « Date de prise d'effet », sous réserve que le Véhicule neuf ait initialement été acquis dans le cadre d'un achat direct auprès de Tesla. La présente EWI est régie par les conditions, modalités, limitations, extensions, exceptions et définitions suivantes, et ne couvre pas, entre autres articles spécifiés, la Batterie haute tension et le Groupe motopropulseur de Votre Véhicule. Personne n'a le pouvoir de modifier la présente EWI ou de déroger à ses clauses. La présente EWI est établie dans le seul intérêt de l'acheteur ou du destinataire d'une cession en bonne et due forme de la présente EWI, et s'applique uniquement au Véhicule pour lequel elle a été souscrite.

	Durée de validité	Kilométrage
Extension de garantie de 2 ans	2 ans	40 000 km (25 000 mi)
Extension de garantie de 4 ans	4 ans	80 000 km (50 000 mi)

1. Parties contractantes

Helvetia Swiss Insurance Company in Liechtenstein Ltd.
Herrengasse 11
FL-9490 Vaduz

Une compagnie d'assurance réglementée par la Financial Markets Authority de la Principauté de Liechtenstein (FMA).

Helvetia Swiss Insurance Company in Liechtenstein Ltd. est tenue, dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du contrat, d'agir au nom des autres parties contractantes (par exemple pour conclure et résilier des contrats, les questions de facturation, etc.).

2. Règlement des litiges

Helvetia a pour ambition de Vous fournir un service irréprochable. Si toutefois, les Services d'assistance fournis dans le cadre de la présente EWI ou de ses conditions ne Vous donnent pas satisfaction, ou si Vous êtes impliqué dans tout autre litige pendant la Période d'assurance de la présente EWI, dans toute la mesure autorisée par le droit applicable dans Votre territoire, Helvetia Vous demande de la notifier en premier lieu du litige et de lui accorder un délai de réponse raisonnable avant de Vous en remettre au programme de règlement des litiges de Helvetia ou de soumettre le litige à arbitrage, tel qu'expliqué ci-dessous.

Si Vous souhaitez contacter Helvetia pour tenter de régler tout litige en vertu de la présente EWI, veuillez envoyer Votre notification écrite à :

helvetia@online-policies.com

Veuillez intégrer les éléments suivants à tout dépôt de plainte :

- ✦ Une copie de Votre Assurance extension de garantie et la date de toute cession en bonne et due forme concernée ;
- ✦ Votre nom et vos coordonnées ;
- ✦ Le VIN (numéro d'identification du Véhicule) ;
- ✦ Le kilométrage actuel ;
- ✦ Un descriptif détaillé du problème et/ou du litige, ainsi que les mesures de réparation que Vous demandez ; et
- ✦ L'historique de Vos tentatives de règlement du conflit auprès d'un représentant de Helvetia ou de Tesla.

Si Vous n'êtes pas satisfait de la réponse et/ou des mesures prises par Helvetia à l'égard de Votre plainte pour tout motif quel qu'il soit, Vous aurez le droit de déposer Votre plainte auprès de [FIN-NET](#) en remplissant le [formulaire de FIN-NET prévu pour les plaintes transfrontalières](#), puis en l'envoyant soit :

- ✦ au membre FIN-Net de Votre propre pays ;
- ✦ soit au membre FIN-NET du pays de Votre prestataire, qui est l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (FMA).

Étant donné que Vous avez souscrit l'EWI par voie électronique, vous pourrez également déposer Votre plainte via la plateforme de règlement en ligne des litiges mise en place par la Commission européenne.

3. Définitions

Les termes commençant par une majuscule s'entendent comme suit :

Gestionnaire

Désigne Marsh (« Marsh ») et peut être contacté en écrivant à Marsh Europe S.A. à helvetia@online-policies.com, sauf indication contraire.

Ancienneté du véhicule

Renvoie au nombre de mois écoulés entre le jour de livraison d'un véhicule neuf par Tesla à un ou plusieurs premiers bailleur(s) ou acheteur(s) particulier(s) ou d'entreprise, ou le jour de sa première mise en Garantie (par exemple, utilisé en tant que véhicule de fonction ou de démonstration), selon la première de ces éventualités, et la date de signalement d'une Panne à Tesla.

Date de prise d'effet

Désigne la date d'expiration de Votre Garantie limitée de base de véhicule neuf.

EWI

L'abréviation EWI s'entend des présentes Conditions générales de l'Assurance extension de garantie ainsi que de la quittance se rapportant à Votre souscription de l'EWI.

Panne

S'entend d'une panne mécanique ou électrique totale ou de l'incapacité d'une pièce couverte à remplir la ou les fonctions pour lesquelles elle a été conçue en raison de défauts de matériau ou de fabrication de toute pièce fabriquée ou fournie par Tesla, ces défauts se produisant dans des conditions normales d'utilisation. Toute réduction progressive des performances de fonctionnement due à l'usure normale est **exclue** de cette définition du mot Panne. Voir

également les articles 10, 11 et 12 pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture ou toutes autres limitations et exclusions applicables à la présente EWI.

Période d'assurance

Renvoie à la durée de l'EWI au sens défini par l'Assurance extension de garantie particulière que Vous avez souscrite. Voir l'article 4 ci-dessous pour obtenir de plus amples informations.

Prix de détail initial

S'entend du montant fixé dans le Bon de commande d'automobile applicable (y compris, les taxes, frais ou droits) au Véhicule lors de son achat initial auprès de Tesla en tant que véhicule neuf, que ce soit par Vous ou toute autre entité.

Date d'acquisition

Renvoie à la date de souscription de l'EWI auprès de Helvetia.

Période d'acquisition

Renvoie à la période courant à la date de la livraison d'origine du Véhicule et prenant fin à la date d'expiration de la période de Garantie limitée de base de véhicule neuf applicable ou dès lors que l'odomètre du véhicule atteint un total de 80 000 km (50 000 mi), selon la première éventualité.

Services d'assistance

S'entend des services décrits dans la présente EWI pour le Véhicule pour lequel la présente EWI a été souscrite.

Véhicule

Désigne le Véhicule pour lequel la présente EWI a été souscrite ou valablement cédée en application des présentes.

Nous ou Nos/Notre ou Nôtre/Nôtres ou Prestataire

Désigne l'entité à laquelle vous est contractuellement lié(e) en vertu des conditions de la présente EWI. Le Prestataire pourra fournir la Garantie directement ou faire appel à un tiers autorisé pour prêter des Services en Notre nom (un « **Centre de service agréé Tesla** »). Une liste des Centres de service agréés Tesla est consultable sur www.tesla.com pour les trouver par proximité.

Vous, Vos/Votre ou Vôte/Vôtres

Désigne l'acheteur ou le destinataire admissible à une cession en bonne et due forme de la présente EWI, selon le cas.

4. Période d'assurance

À la souscription de l'EWI, la couverture est rétroactive jusqu'à la Date de prise d'effet, à condition que Vous soyez admissible et que vous souscriviez à la présente EWI pendant la Période d'acquisition et, le cas échéant, que Vous soyez le destinataire d'une cession en bonne et due forme de la présente EWI en application des conditions des présentes. La Période d'assurance court à compter de la Date de prise d'effet et restera en vigueur conformément à l'option de kilométrage et d'extension de période retenue aux présentes ; l'EWI ne sera, en aucune circonstance cas, y compris en cas de cession de la présente EWI, prolongée au-delà de la Période d'assurance d'origine, voire au-delà de 8 ans ou 160 000 km (100 000 mi) à compter de la livraison d'origine du Véhicule par Tesla. Vous ne pourrez pas reconduire la présente EWI. Les articles 5 à 16 resteront en vigueur après toute résiliation ou expiration de la présente EWI. Si les frais de réparation ou de remplacement dépassent la limite de couverture à la date de la Panne, il sera mis fin à Votre assurance avec indemnisation Helvetia (perte totale).

5. Droit de rétractation

Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours après souscription de l'assurance EWI, à condition qu'aucune réclamation n'ait été déposée durant ce délai. L'assurance arrivera à son terme sur présentation de la déclaration de rétractation. La prime payée Vous sera remboursée.

6. Étendue géographique de la couverture

La couverture géographique est limitée à l'Europe (tous les pays de l'Espace économique européen, y compris la Suisse).

7. Personne assurée

La Personne assurée est la personne désignée dans la Police EWI individuelle.

8. Véhicule assuré

Le Véhicule assuré est le véhicule individuel pour lequel l'EWI a été souscrite et tel que stipulé dans Votre Police EWI.

9. Défauts couverts

5 L'EWI couvre toute Panne soudaine et imprévue d'un composant assuré découlant de tout défaut mécanique ou électrique permanent, qui provoque un arrêt soudain de son fonctionnement et nécessite le remplacement ou la réparation immédiat du composant pour permettre le rétablissement du fonctionnement normal.

10. Limitations et exclusions de l'EWI

La présente EWI ne couvre pas certaines pièces ni tout dommage ou dysfonctionnement du véhicule provoqué directement ou indirectement par, en raison de ou à la suite de toute usure ou détérioration normale, utilisation abusive / à mauvais escient, négligence, tout accident, de travaux de révision ou d'entretien insuffisants ou inappropriés, de tout fonctionnement, stockage ou transport, y compris, sans s'y limiter, de l'un quelconque des éléments suivants :

- ✦ Les dommages, états ou usures préexistants ;
- ✦ Les articles couverts par des garanties valables pour la Batterie haute tension et le Groupe motopropulseur ;
- ✦ Les réparations, modifications ou altérations, voire les installations ou utilisations de fluides, pièces ou accessoires, effectuées par tout prestataire de services autre qu'un Centre de service agréé Tesla sans autorisation préalable de cette dernière ;
- ✦ L'absence de remise du véhicule à un Centre de service agréé Tesla après constatation d'une Panne couverte par la présente EWI ;
- ✦ La mise à disposition d'un véhicule de remplacement (soit, un Véhicule de prêt Tesla) ou le remboursement des frais de location de véhicule, des frais/dépenses de taxi ou de covoiturage, etc. ;
- ✦ La négligence, l'utilisation abusive ou à mauvaise escient, comme le transport de passagers et le fret au-delà des limites de charge spécifiées ou la surcharge de toute autre manière du Véhicule ou son utilisation comme source d'alimentation fixe, voire des travaux de réparation ou d'entretien insuffisants ou inappropriés, le non-respect d'avis de rappel, ou l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux préconisés dans Votre documentation de propriétaire ;
- ✦ L'usure normale ou la détérioration, y compris, sans s'y limiter, les crevaisons, les déchirures, les dépressions, la formation de plis, les abrasions, la décoloration des sièges, garnitures et rembourrages ou toute autre déformation, les éclats de peinture, de pierre et de verre, ainsi que tout autre élément analogue ;
- ✦ Tout endommagement du matériel informatique ou du logiciel de Votre Véhicule, voire tout(e) perte ou dommage (des) aux renseignements personnels / données à caractère personnel téléversés sur Votre Véhicule découlant de toute modification des données ou du logiciel du Véhicule ou tout accès à ceux-ci sans

autorisation depuis n'importe quelle source, y compris, sans s'y limiter, les modifications, pièces ou accessoires ne provenant pas de Tesla, les applications de tiers, virus, bogues, logiciels malveillants ou tout autre brouillage ou cyberattaque ;

- ✦ Les accidents, collisions, objets heurtant le Véhicule, vol, actes de vandalisme, émeutes ou catastrophes naturelles, y compris, sans s'y limiter, l'exposition au soleil, aux produits chimiques en suspension dans l'air, à la sève des arbres, aux infestations ou excréments d'animaux ou d'insectes, aux débris de la route (dont les éclats de pierre), aux retombées industrielles, à la poussière de chemin de fer, au sel, à la grêle, aux inondations, aux pluies acides, aux incendies, aux explosions, aux tremblements de terre, aux tempêtes de vent, à l'eau, aux contaminations, à la foudre et à toutes autres intempéries ;
- ✦ Les pneus et roues, y compris la permutation / le stockage saisonnier de pneus ;
- ✦ Les courses sur route ou hors route, compétitions, concours de vitesse ou compétitions d'autocross ou toute autre activité pour laquelle le Véhicule n'a pas été conçu, ou la conduite du Véhicule hors route, sur des surfaces irrégulières, rugueuses, endommagées ou dangereuses, y compris, sans s'y limiter, les bordures, nids de poule, routes inachevées, débris ou autres obstacles ;
- ✦ Les véhicules utilisés pour le remorquage, à l'exception des Véhicules équipés d'un crochet d'attelage homologué Tesla ;
- ✦ Toute situation où l'odomètre est inexact, inopérant ou modifié de sorte que le kilométrage réel du Véhicule ne peut être déterminé ou vérifié ;
- ✦ Les véhicules dont le VIN a été effacé ou modifié de sorte qu'il est difficile de relever le VIN ou le kilométrage réel ;
- ✦ Les véhicules n'ayant pas fait l'objet d'un achat direct auprès de Tesla, accompagnés d'une Garantie limitée de véhicule neuf, ou les véhicules étiquetés ou signalés comme démontés, endommagés par le feu / une inondation, relevant de la classe épave, reconditionnés, récupérés, reconstruits, irréparables ou correspondant à une perte totale ;
- ✦ Le remorquage du véhicule ou toute procédure de déplacement inappropriée par treuil ;
- ✦ Le fonctionnement continu et le défaut de protection du Véhicule contre tout dommage ultérieur provoqué par une insuffisance de liquides de refroidissement ou de lubrifiants nécessaires, la contamination des boues/lubrifiants, la rouille ou la corrosion ;
- ✦ La corrosion ou les défauts de peinture, y compris, sans s'y limiter, les éléments suivants :
 - La corrosion due à des défauts de matériaux ou de fabrication non fabriqués ou fournis par Tesla, provoquant des perforations (trous) dans les panneaux de carrosserie ou le châssis de l'intérieur vers l'extérieur ;
 - La corrosion superficielle ou esthétique provoquant une perforation des panneaux de carrosserie ou du châssis de l'extérieur vers l'intérieur, comme des rayures ou des éclats de pierre ; et
 - La corrosion et les défauts de peinture provoqués par, en raison de ou à la suite de tout accident, appariement de peinture, utilisation abusive, négligence, entretien ou exploitation inapproprié(e) du Véhicule, installation d'un accessoire, exposition à des substances chimiques, voire de tout dommage découlant d'un cas de force majeure ou d'une catastrophe naturelle, d'un incendie ou d'un stockage inapproprié ;
- ✦ L'altération du véhicule et de ses systèmes, y compris l'installation d'accessoires ou de pièces non Tesla, voire tout dommage provoqué directement ou indirectement par, en raison de ou

consécutivement à l'installation/utilisation de pièces ou d'accessoires non Tesla ;

- ✦ Tout(e) pièce ou main-d'œuvre Tesla supplémentaire nécessaire à la réparation ou à l'entretien d'un Véhicule, sous garantie ou non, en raison de l'une des exclusions stipulées à la présente EWI, y compris, sans s'y limiter, les modifications matérielles/logicielles ou pièces ou accessoires non Tesla ;
- ✦ L'endommagement d'une pièce couverte abîmée par une pièce non couverte ;
- ✦ Tout dommage survenant avant la Date de prise d'effet de la présente EWI ou après son expiration ;
- ✦ Tous les dommages indirects, accessoires, spéciaux et consécutifs découlant de ou liés à Votre Véhicule, y compris, sans s'y limiter, ceux énumérés à l'article 12 ;
- ✦ Frais de stockage et de fret ;
- ✦ Le coût de démontage, de désassemblage ou d'assemblage si la couverture ne peut être appliquée ;
- ✦ Les réglages nécessaires pour corriger les grincements, cliquetis, fuites d'eau ou bruits aérodynamiques.
- ✦ Les réglages mineurs, dont l'ajout de scellant, l'isolation ou le remplacement et/ou le resserrage d'écrous et de boulons (ou tout composant analogue) ;
- ✦ Travaux et pièces liés à l'entretien normal, y compris, sans s'y limiter ce qui suit :
 - Pièces, articles consommables et procédures ordinaires d'entretien comme les contrôles annuels de révision et de diagnostic, plaquettes/garnitures de frein, rotor de frein, alignement de suspension, équilibrage de roues, conduites, flexibles ou raccordements de climatisation, essais de batterie, vidanges de liquides, entretien esthétique intérieur/extérieur (nettoyage, polissage, débosselage, défroissage de rembourrages, retrait d'éraflures, de rayures ou de taches, d'éléments d'usure, de l'usure due à la conduite, etc.), filtres et balais/inserts d'essuie-glace ; et
 - Autres services et pièces d'entretien décrits dans le calendrier d'entretien de Tesla pour le Véhicule couvert.

Autres pièces non couvertes :

- Métal brillant, tôle, pare-chocs, moulures décoratives, tapis, rembourrages, peinture, suspensions à air/ amortisseurs pneumatiques et amortisseurs, batterie 12 V, câbles de batterie, piles de télécommande de verrouillage centralisé, lentilles, ampoules, phares/ blocs optiques d'éclairage avant et projecteurs scellés, vitres (ex., pare-brise), roues, garnitures intérieures, joints de carrosserie et joints d'étanchéité (ex., coupe-froid) ;
- Toits souples/durs décapotables, vitre, plastique, châssis, câbles ou joints ;
- Pièces, accessoires et équipement de charge non inclus à l'achat du Véhicule (y compris, sans s'y limiter, le connecteur pour mobile, le connecteur mural, tout connecteur à venir, ainsi que l'équipement et les adaptateurs de charge) ; ces articles ayant leurs propres garanties, ils sont régis par leurs propres conditions générales, qui Vous seront communiquées le cas échéant ;
- ✦ Perte ou dommage supplémentaire dû au non-respect des précautions raisonnables à prendre pour protéger le Véhicule de toute perte ou dommage ultérieur consécutif à la survenance d'une Panne.

11. Indemnisation

Les frais suivants de réparation ou de remplacement des pièces / Panne provoqué par une Panne couverte seront réglés en vertu de

la présente EWI, sous réserve que la Panne soit signalée pendant la Période d'assurance :

- ✦ Les frais de réparation ou, au besoin, de remplacement engagés pour payer la main-d'œuvre et les pièces nécessaires ;
- ✦ Travaux d'essai, de démontage, de désassemblage ou d'assemblage, de mesure ou de programmation selon les délais fixés par le Constructeur, dont la nécessité se justifie par les travaux de réparation.
- ✦ Joints d'étanchéité et (joints d'arbre), bagues d'étanchéité en tout genre, vis, écrous ou fluides, dont la nécessité se justifie par les travaux de réparation.

À noter que vous n'avez rien à payer d'avance. Helvetia réglera les frais occasionnés par les travaux de réparation ou de remplacement directement auprès du Centre de service agréé Tesla.

12. Limites d'indemnisation

Les garanties et conditions tacites et expresses relevant des textes de loi fédéraux ou d'État applicables, voire de toute autre disposition du droit ou de l'*equity*, le cas échéant, y compris, sans s'y limiter, les garanties et conditions tacites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de durabilité ou celles relevant d'une opération ou d'un usage commercial, sont exclues dans toute la mesure autorisée par la loi ou limitées dans la durée à la Période d'assurance de la présente EWI. L'exécution des travaux nécessaires de réparation et de remplacement des pièces est la seule voie de réparation en vertu de la présente EWI ou de toute garantie tacite en découlant.

L'indemnisation est limitée au prix raisonnable des travaux de réparation ou de remplacement de toute pièce couverte, dans la limite du prix de détail suggéré par le fabricant pour cette pièce. Les travaux de remplacement pourront être effectués à l'aide de pièces de type et de qualité semblables, y compris des pièces Tesla non authentiques, voire reconditionnées ou remises à neuf, au besoin.

L'indemnité au titre d'une Panne en vertu de la présente EWI ne dépassera en aucun cas la différence entre le Prix de détail initial du Véhicule et le Prix de détail initial x 0,6 % x l'ancienneté du Véhicule par mois. La limite globale d'indemnisation de Votre Véhicule en vertu de la présente EWI ne devra pas dépasser le Prix de détail initial.

Helvetia n'autorise aucune personne physique ou morale à contracter en son nom toutes autres obligations ou responsabilités relativement à la présente EWI. La décision de réparation ou de remplacement d'une pièce ou de recours à une pièce neuve, reconditionnée ou remise à neuf sera prise par Tesla de concert avec Helvetia, à son entière discrétion.

Helvetia ne vous paiera ni ne Vous remboursera les services fournis par une partie autre qu'un Centre de service agréé Tesla ou qu'un Service mobile Tesla. Helvetia exclut par les présentes tous les dommages indirects, accessoires, spéciaux et consécutifs découlant de ou liés à Votre Véhicule, y compris, sans s'y limiter, le transport à destination et en partance d'un Centre de service agréé Tesla, la perte de valeur du véhicule, la perte de temps, la perte de revenus, la perte de jouissance, la perte de biens personnels ou commerciaux, les désagréments ou l'aggravation, les troubles émotionnels ou le préjudice, la perte commerciale (y compris, sans s'y limiter, le manque à gagner ou la perte de gains), les modes de transport alternatifs (en ce compris, le remboursement des frais de location de véhicule, de taxi ou de covoiturage, etc.), les frais d'appel de service, les frais d'hébergement, les dommages au véhicule de remorquage, ainsi que les frais accessoires comme les appels téléphoniques, les transmissions par télécopie et les frais d'envoi de courriers.

Les limitations et exclusions ci-dessus s'appliqueront, que Votre réclamation soit déposée en matière contractuelle, délictuelle (dont la négligence et la faute lourde), au titre d'une fausse déclaration (par négligence ou dans le cadre de tout autre dispositif) ou en vertu de toute autre disposition du droit ou de l'*equity*, même si Helvetia est

avisée de la possibilité de survenance de tels dommages ou si ces dommages sont raisonnablement prévisibles.

13. Dépôt de réclamation

Pour organiser une inspection physique et bénéficier de travaux de réparation en cas de Panne, Vous devez contacter Tesla pour prendre rendez-vous et déposer Votre Véhicule dans un Centre de service agréé Tesla.

Relevez le VIN, le kilométrage et la date de Panne de Votre Véhicule pour Tesla, puis signalez au conseiller Tesla avant le début des réparations que la présente EWI est en cours de validité. Toute omission de signalement de l'existence de la présente EWI au conseiller n'empêchera pas la mise en jeu de la couverture.

En cas de Panne :

- ✦ Cessez d'utiliser le Véhicule si nécessaire pour éviter d'occasionner tout dommage ultérieur. Si Tesla estime que Votre poursuite de l'exploitation a occasionné d'autres dommages au Véhicule, qui nécessitent des réparations complémentaires, les frais de ces réparations seront à Votre charge. Si Vous rencontrez le moindre problème, veuillez contacter un Centre de service agréé Tesla pour connaître la marche à suivre.
- ✦ Si possible, déposez Votre Véhicule dans un Centre de service agréé Tesla ou contactez-en un pour connaître la marche à suivre.
- ✦ Autorisez l'inspection avant d'effectuer toute réparation.
- ✦ Collaborez à l'enquête Tesla sur la Panne, notamment en relevant l'horodatage correspondant à la survenance de la Panne (ex., le 19 juillet 2019 à 13h30-13h45).

14. Vos obligations

Le Manuel du propriétaire comporte des recommandations spécifiques concernant l'utilisation, le fonctionnement et l'entretien du Véhicule. Afin de préserver les performances optimales du Véhicule, nous vous recommandons de suivre les bonnes procédures d'exploitation, notamment l'entretien de Votre Véhicule conformément aux recommandations de Tesla ou d'un Centre de service agréé Tesla pendant la Période d'assurance de la présente EWI.

Après un préavis raisonnable de la survenance d'une Panne, Vous devez protéger le Véhicule contre des dommages ou Pannes ultérieurs, y compris l'aggravation de la première Panne constatée, que celle-ci soit ou non couverte par la présente EWI. Toute utilisation du Véhicule conduisant à des dommages ultérieurs sera assimilée à une incapacité de Votre part à protéger le Véhicule et ne sera pas couverte au titre de la présente EWI. Vous êtes tenu de surveiller les voyants de panne / d'avertissement qui s'allumeraient sur le tableau de bord du Véhicule ou apparaîtraient sur l'écran tactile. Vous devez retirer Votre Véhicule de la route en toute sécurité et couper le moteur aussitôt en cas de problème signalé par un voyant d'avertissement. Veuillez contacter Tesla à chaque fois qu'une alerte s'allume.

Vous devez donner Votre autorisation au Centre de service agréé Tesla pour le démontage et l'accès aux données du véhicule, et accepter de couvrir les frais que ces services occasionneraient dans l'éventualité où Vous auriez altéré, endommagé ou autrement modifié le Véhicule (y compris par tout refus de mise à jour du logiciel du véhicule) de telle sorte que Tesla doive facturer du temps, des pièces ou de la main-d'œuvre supplémentaires pour assurer toutes les prestations de service dans le cadre de la présente EWI.

15. Violation d'obligations

En cas de violation des réglementations ou obligations légales ou contractuelles, l'indemnisation pourra être refusée ou réduite. Cette sanction ne s'appliquera pas si l'événement est jugé involontaire par rapport aux circonstances.

16. Cession et résiliation de l'EWI

Cession

Vous pourrez céder la présente EWI à un nouveau propriétaire particulier de ce même Véhicule pendant la Période d'assurance concernée, sous réserve que Vous ayez souscrit la présente EWI (ou que vous ayez autrement obtenu le droit de la céder), que Vous n'ayez pas résilié la présente EWI et que Vous ayez informé un tel nouveau propriétaire particulier de son obligation de soumettre les documents suivants à Helvetia :

- ✦ Une copie de la documentation attestant du changement de propriétaire et du kilométrage à la date de la vente ;
- ✦ Une copie lisible de l'immatriculation du véhicule ou de son titre de propriété au nom du nouveau propriétaire particulier ; et
- ✦ Une copie lisible du permis de conduire ou de la carte d'identité en cours de validité du nouveau propriétaire particulier.

Les conditions suivantes sont en outre obligatoires pour la cession en bonne et due forme de Votre EWI :

- ✦ Les documents ci-dessus doivent être transmis à helvetia@online-policies.com ;
- ✦ Le Véhicule est soumis à une inspection de Helvetia à l'entière discrétion de cette dernière ;
- ✦ La cession de la présente EWI devra intervenir dans les 30 jours suivant le changement de propriétaire ;
- ✦ La présente EWI ne pourra être cédée qu'au terme d'une vente privée ; elle ne pourra être cédée à un concessionnaire automobile (autrement dit, une personne physique ou morale concluant régulièrement des achats et/ou ventes de véhicules) ou au client d'un concessionnaire automobile ; et
- ✦ Tous les autres documents et garanties sous-jacents devront être cédés au nouveau propriétaire.

Si la cession de Votre EWI à un nouveau propriétaire privé est refusée par Helvetia, ou si un litige survient entre vous et le nouveau propriétaire privé en ce qui concerne les conditions de Votre transaction privée, y compris la cession de la présente EWI, Vous serez seul et exclusivement responsable des poursuites, de la défense et/ou du règlement de toute réclamation découlant d'un tel litige ou refus de cession. Vous convenez en outre de garantir, de défendre et de dégager Helvetia de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation déposée contre cette dernière découlant de ou liée au refus de cession ou à tout autre litige découlant de Votre transaction privée.

Résiliation

Pour résilier votre EWI, Vous devez en informer sans équivoque Helvetia avant l'expiration de la Période d'assurance et/ou tout changement de propriétaire du Véhicule. Vous devez notifier Helvetia par écrit à helvetia@online-policies.com. Le droit de résiliation de la présente EWI n'est ni transmissible ni cessible par Vous.

Les conditions suivantes sont obligatoires pour une résiliation en bonne et due forme :

- ✦ Le souscripteur d'origine de l'EWI doit demander la résiliation. Cette condition n'est pas cessible par un tel souscripteur d'origine de l'EWI, y compris dans le cadre d'une cession en bonne et due forme de la présente EWI à un propriétaire ultérieur ;
- ✦ Aucune Panne couverte n'a fait l'objet d'une réclamation et d'un règlement par Helvetia dans le cadre de la présente EWI.

Le montant de Votre remboursement est soumis aux conditions suivantes :

- ✦ Avant la Date de prise d'effet : Si vous résiliez votre EWI avant la Date de prise d'effet, Votre remboursement dans le cadre de la résiliation sera assujéti à des frais de gestion administrative de

10 % de la prime d'assurance hors taxes sur les primes d'assurance.

- ✦ Après la Date de prise d'effet - Aucune Panne signalée : Si vous résiliez votre EWI après la Date de prise d'effet et qu'aucune Panne n'a été signalée en vertu de la présente EWI, Votre remboursement au titre de la résiliation sera calculé au prorata, et Vous recevrez le montant le moins élevé entre la partie inutilisée des jours ou du kilométrage pour lesquels la présente EWI aura été en vigueur et la durée ou le kilométrage du type d'EWI retenue, qui sera soumis à des frais de gestion administrative de 10 % de la prime d'assurance hors taxes sur les primes d'assurance.

Sachez que le droit de résiliation de Votre EWI à tout moment selon la présente clause ne limite pas Votre droit de rétractation conformément à l'article 5 ni Votre droit de résiliation de Votre police EWI en cas de réclamation conformément au droit applicable par tout autre moyen, et ne s'applique de ce fait pas aux deux scénarios.

17. Intégralité du Contrat, divisibilité des clauses, renoncement et droit applicable

La présente EWI, quittance attestant Votre paiement de Votre Période d'assurance EWI et tout bon de commande exécuté au moment de la prestation de service constitue l'intégralité de l'accord conclu entre Vous et Helvetia en ce qui concerne l'objet des présentes, et remplace tous les accords, déclarations, promesses, ententes et négociations antérieurs, qu'ils aient été établis à l'écrit ou à l'oral, en ce qui a trait à l'objet des présentes, et toutes les conditions et modalités prévues dans les bons de commande de Helvetia, sous réserve qu'ils aient été remis. La présente EWI, qui vaut quittance, et tout bon de commande ne peuvent être modifiés que par écrit et signés par des fondés de pouvoir de chaque partie.

Dans le cas où toute clause de la présente EWI, qui vaut quittance, ou tout bon de commande serait jugé inapplicable par un tribunal compétent pour cause de nullité ou d'incompatibilité avec toute loi d'un territoire pertinent, la validité des autres clauses n'en sera pas affectée, et les droits et obligations des parties seront interprétés et mis en application comme si l'EWI ou un tel bon de commande ne comportait pas la clause particulière jugée inapplicable, et la clause inapplicable sera remplacée par toute clause mutuellement acceptable qui, étant valable, légale et applicable, se rapprochera le plus de l'intention des parties sous-jacente à la clause nulle ou inapplicable.

La renoncement à l'une quelconque des conditions ou clauses de la présente EWI dans un ou plusieurs cas ne devra pas être assimilée à une renoncement permanente à la présente EWI dans son intégralité vis-à-vis de Vous ou de tout autre client/propriétaire de véhicule Tesla. Aucune renoncement ne sera effective à moins d'avoir été établie par écrit et signée par des fondés de pouvoir des deux parties.

La présente EWI est régie par la législation de la France. Les tribunaux de la France seront les seuls compétents pour connaître des litiges relatifs à l'interprétation ou à la mise en jeu de la présente EWI.